



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

## **Dialogue international sur la migration 2018 Des partenariats novateurs et ouverts à tous pour une bonne gouvernance mondiale des migrations**

### **Note conceptuelle**

Les partenariats et la coopération sont la pierre angulaire du Programme 2030 et sont essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable. L'objectif 17 invite à revitaliser et à renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable dans tous les domaines, y compris la migration. L'importance fondamentale que revêtent les partenariats et la coopération en matière de migration à tous les niveaux a été l'une des principales conclusions de la réunion de bilan tenue à Puerto Vallarta. La nécessité de renforcer la coopération internationale avait également été l'un des messages clés du Dialogue international sur la migration (IDM) 2017, au cours duquel le Directeur général de l'OIM a souligné que la coopération internationale doit associer et prendre en compte tous les acteurs compétents – gouvernements nationaux et locaux, divers ministères, société civile, secteur privé, organisations de migrants et de la diaspora, milieux universitaires, médias et autres – et prendre acte des obligations de tous les acteurs et des engagements qui doivent être pris par tous dans le domaine des migrations internationales.

Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe II, paragraphe 8 de la résolution 71/1, et comme l'ont mis en évidence les consultations thématiques sur les moyens de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, plusieurs questions doivent être prises en considération en vue de promouvoir des partenariats ouverts à tous, comme suit :

- 1) La promotion et la protection des droits de l'homme de tous les migrants (droit à la vie, à la santé, à l'éducation et à la non-discrimination, et droit de ne pas être soumis à l'esclavage et au travail forcé) ;
- 2) Des mesures concrètes permettant d'identifier les migrants vulnérables ayant besoin d'une protection spécialisée et de services de gestion des dossiers ;
- 3) La contribution des migrants au développement durable (mobilisation des diasporas en faveur du développement, rapatriements de fonds) ;
- 4) Les responsabilités et possibilités communes (contributions de la société civile) ;
- 5) La coopération en matière de collecte et d'analyse de données ;
- 6) La gouvernance des migrations.

La coopération inter Etats entre pays d'origine, de transit et de destination revêt une importance fondamentale pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. L'élaboration et la mise en œuvre d'approches globales de la migration exigent que cette coopération soit pluridisciplinaire : les communautés chargées respectivement des questions de migration et du développement doivent œuvrer de concert et s'ouvrir à d'autres domaines d'action connexes, tels que les droits

de l'homme, les questions humanitaires, l'éducation, la santé, l'emploi, la sécurité et l'environnement. En outre, la participation d'acteurs non étatiques est essentielle – surtout celle des migrants eux-mêmes, y compris les groupes de la diaspora et les réseaux transnationaux, mais aussi les organisations non gouvernementales locales et internationales, les employeurs et les recruteurs, le secteur des affaires et des finances, les milieux universitaires et les communautés locales. Ce genre de partenariats ouverts à tous et sans exclusive doivent être noués à l'échelle locale, nationale, bilatérale, régionale et mondiale. Cependant, leur élaboration et leur mise en œuvre ne sont pas sans poser des difficultés, d'autant que le discours sur la migration est devenu de plus en plus discordant ces dernières années.

Des plateformes de collaboration ont favorisé les échanges de vues et contribué au renforcement des efforts déployés sur diverses questions, telles que le couple migration et développement, la thématique migration et changement climatique, les enfants, les jeunes, la traite et le trafic illicite, la gouvernance des migrations, et la santé. Ces plateformes sont, entre autres, les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration – qu'ils soient d'envergure mondiale, comme le Dialogue international sur la migration de l'OIM et le Forum mondial sur la migration et le développement, ou de portée régionale, comme les processus consultatifs régionaux et interrégionaux sur la migration – et le Groupe mondial sur la migration. Le processus en cours visant à élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières joue un rôle catalyseur et fournit un excellent cadre de discussions constructives, ouvertes et fondées sur les faits.

Consciente de l'importance capitale que revêt la coopération, l'OIM collabore étroitement dans tous ces domaines avec l'ensemble des acteurs et partenaires compétents, y compris d'autres organismes des Nations Unies. De nombreux outils et cadres de coopération ont ainsi été élaborés conjointement avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Ces outils sont mis à disposition par l'OIM et ses organismes partenaires aux fins de l'élaboration et de l'adoption d'un pacte mondial et, par la suite, de sa mise en œuvre et de son suivi.

En 2018, l'IDM continuera d'apporter sa contribution au processus relatif au pacte mondial, en consacrant ses deux ateliers au thème « Des partenariats novateurs et ouverts à tous pour une bonne gouvernance mondiale des migrations ». Ces ateliers seront l'occasion de présenter et d'examiner certains outils élaborés dans le cadre de partenariats noués avec et entre divers acteurs dans le domaine de la migration. Les discussions porteront sur les mécanismes de partenariat en place et évalueront les résultats obtenus ainsi que les difficultés rencontrées. Les participants auront la possibilité de mettre en commun des bonnes pratiques et des expériences qui ont débouché sur des partenariats ouverts à tous et couronnés de succès à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale.